

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D092025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
14/02/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLON Christophe a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **RECONDUCTION D'UN BAIL AGRICOLE : ZC n°123 / Michel THEVENARD**

Monsieur le Maire explique que le bail agricole établi pour la parcelle ZC n°123 au lieu-dit Les Gossetières, d'une surface de 2 720 m², entre notre collectivité et monsieur THEVENARD Michel, domicilié à 257, rue de Saint André à REPLONGES est arrivé à son terme.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce bail avec Monsieur THEVENARD à titre de bail à ferme, qui accepte, pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prend cours à dater du 1^{er} mars 2025, pour finir le 28 février 2034 en contre partie du paiement d'un fermage de 81.03 euros l'hectare.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de reconduire le bail avec Monsieur THEVENARD domicilié 257, rue de Saint André à REPLONGES, pour l'exploitation de la parcelle ZC n°123
- FIXE le prix du bail à 81.03 € Euros l'hectare (quatre-vingt-un euros et trois centimes l'hectare) par an,
- PRECISE que le loyer du 1^{er} mars 2025 au 11 novembre 2025 sera proratisé,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 24 février 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accuse de réception en préfecture
001-210103206-20250221-D092025-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025